

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 46 (1901)
Heft: 2

Artikel: Un thème tactique
Autor: Feyler, F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-337858>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

UN THÈME TACTIQUE

Nous avons reçu trois solutions du thème tactique posé dans notre livraison de janvier ; deux nous viennent de camarades de la Suisse allemande ayant passé par l'école centrale II ; la troisième d'un jeune officier de la Suisse romande, qui n'a fait encore que la 1^{re} école centrale.

C'est un commencement. Espérons qu'encouragés par l'exemple, d'autres mettront la main à la pâte et ne reculeront pas devant une étude dont leurs troupes bénéficieront autant qu'eux-mêmes.

Notre intention n'est pas de reprendre par le menu les trois ordres qui nous ont été adressés. Il nous paraît plus simple de faire à notre tour le travail, quitte à nous arrêter quelque peu sur certaines questions que soulèvent les solutions de nos camarades et les exposés des motifs dont ils les ont accompagnés.

Pour plus de clarté, répétons le thème :

Un détachement commandé par le lieutenant-colonel A... (9^e rég^t d'inf. Escadron de dragons 7, Batt. 51, 5^e C^{ie} de sapeurs, une ambulance) est, du 20 au 21 mai, bivouaqué à Vuitteboeuf. La sécurité du bivouac est assurée par d'autres troupes. Le 20 mai, à 9 h. 30 du soir, il reçoit l'ordre de couper la voie ferrée, dans la matinée du lendemain, à la station d'Yverdon, de façon à interrompre l'exploitation pendant plusieurs jours. Des patrouilles de cavalerie ennemie ont été vues le 20 mai dans l'après-midi sur la Mentue. D'après des renseignements sûrs, de l'infanterie et de l'artillerie bivouaquent à Moudon.

Notre tâche est de couper la voie ferrée à Yverdon. Pour la mener à bien, nous devons non seulement nous transporter au point indiqué, mais assurer la sécurité du travail à exécuter. Dans un cas pareil, la meilleure mesure est de s'établir face à l'ennemi, ceci de telle façon que nous empêchions son tir de gêner les travailleurs. Si même nous pouvons les mettre à l'abri de ses vues, cela n'en vaudra que mieux.

De l'ennemi, nous savons actuellement peu de chose. Il en est le plus souvent ainsi à la guerre. Il bivouaque à Moudon, mais l'arrivée de ses patrouilles de cavalerie sur la Mentue nous

permet d'admettre qu'il dirigera sa marche de ce côté-là. Nous ne savons rien de sa force ; mais il a de l'artillerie. Cette artillerie suppose dans tous les cas deux ou trois bataillons d'infanterie. On n'attribue pas de l'artillerie à un détachement plus petit. Dans le doute, nous considérerons les forces ennemies comme supérieures aux nôtres.

De Moudon à Yverdon, la route la meilleure et la plus directe est celle de Thierrens-Donneloye. Depuis Thierrens, des colonnes peuvent bifurquer à gauche par Ogens pour passer la Mentue à Bioley-Magnoux, et de là marcher par Orzens et Ursins. Ou bien encore, des colonnes peuvent bifurquer à droite depuis Prahins pour passer la Mentue à la Mauguettaz. Enfin, depuis Moudon, une seconde route, sensiblement plus longue il est vrai, permet d'atteindre Yverdon par Fey-Vuarrens-ESSERTINES. Nous tiendrons compte de tout cela quand viendra le moment d'organiser notre service de sûreté. En attendant, nous constatons, par l'étude de la carte, que les hauteurs de Pomy nous fournissent, en tenant compte de toutes les éventualités, la meilleure position de couverture. Elles barrent la route directe de Moudon et offrent, soit sur le front soit sur les flancs, d'excellents champs de tir.

Conclusion : Nous transporterons notre détachement à Pomy, en laissant à Yverdon, en passant, les troupes nécessaires à l'exécution des travaux qui nous sont ordonnés.

Pour la route à suivre, aucune hésitation possible ; c'est la grande route ; elle est la meilleure et la plus courte. Jusqu'à Essert, elle est en défilé ; mais, depuis cette dernière localité, elle commence à dominer les marais de la Thièle, et la vue s'étend au delà de ces marais jusqu'à Pomy. Le service d'exploration sera donc facile. A la vérité, il en sera de même pour l'ennemi. Il est probable que nous ne pourrons pas soustraire notre marche à son observation ; depuis Pomy, ses patrouilles de cavalerie nous verront descendre la pente d'Essert à Montagny et traverser la plaine. Pour éviter cet inconvénient et chasser ces patrouilles, nous ferons emploi de notre cavalerie.

Ici se présente une nouvelle question. Il y a deux manières d'utiliser la cavalerie pour le service d'exploration : elle peut agir comme *cavalerie indépendante*, remplissant la mission qui lui est assignée par le commandant du détachement ; ou bien elle sera *cavalerie d'avant-garde*, sous les ordres du chef

de celle-ci. On emploiera le premier système lorsque la mission à attribuer à la cavalerie l'entraînera hors du rayon d'action de l'avant-garde. Elle travaillera ainsi avec plus de liberté. Un chef d'avant-garde est volontiers porté à limiter l'action de sa cavalerie à ce qui est utile à l'exécution de la tâche spéciale de son avant-garde.

Dans le cas particulier, il semblerait qu'il en doive être ainsi. Un de nos camarades l'a admis. Il a estimé qu'il était avantageux pour le détachement d'être précédé à Pomy par sa cavalerie indépendante, qui s'efforcerait de conserver la position en attendant l'arrivée de l'infanterie.

Le raisonnement est juste en principe. Reste à savoir s'il pourrait être suivi en réalité. Occuper la position, c'est supposer la force nécessaire pour l'enlever cas échéant à un ennemi qui l'aurait déjà atteinte, et dans tous les cas la tenir contre lui s'il n'arrive que plus tard. Cette mission peut-elle être attribuée à un détachement d'une centaine de sabres? Nous en doutons.

On n'emploiera donc, comme cavalerie indépendante, que des unités assez fortes, au regard des probabilités, pour pouvoir opérer par elles-mêmes, sans la perspective d'un appui immédiat. Cela ne nous paraît pas être le cas dans notre hypothèse. Nous attribuerons en conséquence l'escadron de dragons à l'avant-garde.

Nous lui attribuerons aussi la compagnie de sapeurs. On peut rarement se passer d'avoir, en tête, des troupes du génie dans une marche en avant. A chaque instant, elles seront mises de réquisition. Dans le cas particulier, un motif spécial doit engager à les porter en avant. C'est elles qui, dès l'arrivée à Yverdon, devront couper la voie ferrée. Plus vite elles commenceront leur travail, mieux cela vaudra.

Quant au noyau de l'avant-garde, l'infanterie, il comprendra un bataillon. Sur ce point, la discussion n'est guère possible. *L'Instruction pour le service des troupes suisses en campagne* dit, § 26 : « Dans la règle, on ne donne pas à une avant-garde moins du sixième, ni plus du tiers ou du quart de l'infanterie et de l'artillerie du gros. » En outre, il est de règle aussi, qu'à moins de sérieux motifs, on ne fractionne pas une unité.

Ce même motif nous engagera à laisser la batterie d'artillerie au gros. Une batterie ne se démembre pas.

Le détachement marchera sur une seule colonne. Ni l'un ni l'autre de ses flancs n'a rien à craindre pour le moment. Il ne faut donc pas se départir du principe qui veut qu'un chef garde le mieux et le plus longtemps possible tout son monde en mains.

Nous obtenons ainsi la répartition des troupes suivante :

Avant-garde : major X.
 Bataillon 25.
 Escadron 7.
 5^e compagnie de sapeurs.
Gros (et ordre de marche).
 Un sous-officier et quatre cavaliers du 7^e escadron.
 Bataillon 26.
 Batterie 51.
 Bataillon 27.
 Ambulance.

Quant à l'ordre lui-même, nous en avons dit assez pour pouvoir rédiger déjà ses deux premiers numéros :

1. De l'infanterie et de l'artillerie ennemie bivouaquent à Moudon : des patrouilles de cavalerie sont signalées sur la Mentue.
2. Le détachement se portera demain sur Pomy.

Entre ces deux indications, un de nos camarades a intercalé le paragraphe suivant :

« Notre détachement doit détruire totalement la ligne de chemin de fer vers Yverdon. » (*Die Bahn-Anlagen gründlich zerstören.*)

Nous ne sommes pas d'accord avec lui. Nous voyons un inconvénient à mettre tout le détachement dans cette confiance. Nous la réserverons pour le commandant de la compagnie de sapeurs, qui doit pouvoir réfléchir à sa mission, et pour les commandants de bataillon, tout au moins pour le plus ancien d'entre eux, notre remplaçant éventuel.

Il n'est pas certain que l'opération réussisse. Peut-être n'atteindrons-nous pas même Yverdon. Il faut éviter de porter préjudice au moral de la troupe en lui laissant voir que le but de l'opération n'a pas été atteint, que l'on n'a pu causer à l'ennemi les embarras désirés. Quand nous serons à Pomy, il sera toujours assez tôt d'expliquer aux hommes pourquoi nous y sommes venus et ce que nous attendons d'eux maintenant.

Sur un second point, nous ne sommes pas d'accord avec notre camarade. L'ordre qu'a reçu le chef du détachement

n'est pas de *détruire complètement* la voie ferrée, mais seulement de la *couper*, de manière à interrompre son exploitation pendant *quelques jours*.

Certes, il faut déjà pour cela des travaux de quelque importance : enlèvement, sur un certain parcours et à divers endroits de la superstructure, rails, traverses, aiguilles, signaux ; voie barrée, destruction du matériel roulant. Ces travaux ne sont pas d'une portée suffisante cependant pour nous empêcher de rétablir plus tard la ligne pour notre propre usage.

La destruction totale, au contraire, suppose un empêchement pour ainsi dire permanent, c'est-à-dire pour un très long temps de servir la ligne : on fait sauter un pont important, effondrer un tunnel. Une destruction de ce genre ne peut être ordonnée que par le commandement supérieur. Tel l'ordre donné au génie allemand, au début de la guerre de 1870, de faire sauter le pont du Rhin à Kehl.

Un autre de nos camarades a écrit :

Le détachement marchera demain matin par Yverdon dans la direction de Moudon.

C'est trop vague. Sans doute, le chef conduit son monde dans la direction de Moudon, mais c'est pour l'arrêter en un point déterminé qui n'est pas Moudon. Il faut indiquer ce point ; c'est la meilleure manière d'éviter une confusion toujours possible dans l'exécution de la tâche reçue.

A quelle heure partirons-nous ?

De Vuitteboeuf à Pomy, la distance est de 12 km., avec une différence d'altitude, d'Yverdon à Pomy, de 170 m.

De Moudon à Cronay, par la route la plus directe (Thierrens-Donneloye), la distance est de 16 km. ; la différence d'altitude est de 300 m. de Moudon à Thierrens, de 140 m. du pont de la Mentue à Cronay.

L'instruction sur les états-major fixe la durée du kilomètre de marche à 13 minutes. Il faut compter en outre une heure par montée de 300 m.

Notre détachement mettra donc $12 \times 13 = 157 + 35 = 192$ minutes pour atteindre son objectif, soit $3 \frac{1}{4}$ heures.

L'ennemi mettra $16 \times 13 = 208 + 90 = 298$ minutes, soit 5 heures.

Si les deux détachements partent à la même heure, nous avons ainsi une avance de $1 \frac{3}{4}$ heure.

Dans tous ces calculs de distance, il faut compter largement. Il vaut toujours mieux arriver plus tôt que trop tard.

Nous partirons le plus tôt possible, par quoi il faut entendre une heure après la pointe du jour. C'est amplement assez tôt en temps ordinaire et l'ennemi tiendra le même raisonnement. Chez lui aussi, les hommes doivent pouvoir se reposer et ses chevaux exigent également des soins avant le départ.

Au mois de mai, le soleil se lève à 4 heures. Notre détachement se mettra en route à 5 heures. Nous ordonnerons :

3. L'avant-garde partira à 5 heures du matin et suivra la grande route d'Essert-Yverdon-Pomy. La cavalerie la précédera en prenant le trot. Elle éclairera vers Vuarrens, Donneloye, La Mauguettaz et surveillera les bois à l'est d'Urains.

Un de nos camarades s'est contenté de dire, parlant de la mission de la cavalerie : « Elle éclairera dans la direction indiquée. » Le second dit : « L'escadron de dragons 7 éclairera vers la Mentue. »

C'est insuffisant. Le commandant de la cavalerie ne se considérera pas comme instruit par une indication aussi générale. Il faut lui préciser mieux sa tâche si l'on veut qu'il l'accomplisse à notre satisfaction. Voulant nous établir à Pomy et sachant que des patrouilles de l'ennemi ont atteint la Mentue, nous voulons être renseigné sur l'approche de l'ennemi dans les différentes directions d'où nous pourrions le voir surgir, lui ou ses détachements. C'est dans ces directions-là, spécialement indiquées, que nous voulons, pour notre sécurité, savoir les patrouilles de notre cavalerie.

On nous opposera peut-être une objection. On nous reprochera d'empiéter sur l'initiative de notre commandant d'avant-garde, de qui dépend l'escadron. Nous le faisons néanmoins dans le cas particulier parce que nous ne sommes pas certain que notre commandant d'avant-garde envisage la situation de la même façon que nous, et parce que nous craignons qu'il n'use de la cavalerie uniquement pour le service restreint nécessité par la sûreté de la colonne. N'oublions pas que nous sommes dans un cas où nous devrions employer nos dragons comme cavalerie indépendante et que leur faible effectif seul nous en a empêché. Au surplus, en précisant le rôle que nous désirons voir jouer à la cavalerie, nous éclairons le commandant de l'avant-garde lui-même.

4. Le gros suivra l'avant-garde à 700 m. de distance.

On peut aussi indiquer pour le gros une heure de départ en

tenant compte du temps d'écoulement de l'avant-garde. Ce sera le mode habituel de procéder pour les grands corps de troupes, ou lorsque l'avant-garde et le gros ne sont pas rassemblés sur la même place, ou que l'avant-garde est cachée au gros par quelque obstacle. Mais pour les petites unités, telles le régiment et la brigade, mieux vaut indiquer une distance.

Un de nos camarades a écrit : « Le gros suit à la distance nécessaire à sa sûreté. » (*Das Gros folgt auf Sicherheitsabstand.*)

Nous préférons l'indication précise de cette distance dans l'ordre. Elle n'est pas toujours la même. La nature du terrain, les renseignements que l'on connaît sur l'ennemi, d'autres considérations encore peuvent engager à la diminuer ou à l'allonger. Notre *Instruction sur le service des troupes suisses en campagne* s'exprime comme suit, dans son § 13 :

« Les distances en profondeur dépendent surtout de la force respective des subdivisions.

» Plus un détachement est fort, plus il est indépendant et plus il peut pousser hardiment en avant.

» Les distances en profondeur sont en outre déterminées par le temps dont ont besoin les détachements de seconde ligne pour prendre la formation de combat, étant donnée d'ailleurs la nature du terrain qu'ils occupent. Plus les communications tactiques entre les différentes subdivisions sont difficiles à maintenir, c'est-à-dire plus il faut de temps aux subdivisions de seconde ligne pour marcher au secours de celles qui les précèdent, plus aussi les premières doivent serrer sur les secondes. Plus le terrain est uni et découvert, plus les communications sont faciles à maintenir et plus les distances doivent être allongées... »

Lire également le § 47 en tenant compte toutefois, au point de vue des chiffres, des changements intervenus dans l'armement.

5. Les trains de vivres et bagages, sous les ordres du quartier-maître de régiment, seront à 8 $\frac{1}{4}$ h. à la jonction des routes de Montagny Yverdon et Valleyres-Yverdon, où ils attendront des ordres.

On peut différer d'opinion sur l'ordre à donner aux trains. Chacun de nos trois correspondants a formulé le sien différemment. L'un fait suivre la colonne des trains à 500 m. du gros et l'arrête à l'entrée ouest d'Yverdon. L'autre, sans indication d'heure ni de distance pour la marche, prévoit simple-

ment que ces trains attendront des ordres à la jonction des routes Yverdon-Montagny et Yverdon-Grandson. Le troisième détermine la place, dans la colonne de marche, de chaque voiture du train de combat, et laisse les trains régimentaires à Vuittebœuf.

Nous ne considérons pas comme nécessaire d'entrer dans des détails en ce qui concerne le train de combat. On ne formulera un ordre à cet égard que lorsque l'on entend modifier la règle générale ou lorsque des circonstances spéciales l'exigeront. A part ces cas exceptionnels, il va de soi que la compagnie de sapeurs garde avec elle son chariot de sapeurs. Il va de soi aussi que les caissons d'infanterie suivent immédiatement le régiment. En un mot, les voitures constituant le train de combat accompagnent la troupe ; c'est de principe.

Quant au train régimentaire, le laisserons-nous à Vuittebœuf? Nous ne prétendons pas que cela soit une faute. Il n'est pas impossible en effet que nous rentrions au bivouac le soir.

Cela n'est pas certain toutefois. Nous ignorons le temps qu'il faudra à notre compagnie de sapeurs pour effectuer ses travaux de destruction à Yverdon. Nous ignorons aussi l'heure à laquelle nous pouvons être, éventuellement, attaqué par l'ennemi, et si cette attaque ne nous obligera pas à demeurer sur la rive droite de la Thièle. Il se peut aussi que nous ayons un combat vainqueur et que nous voulions tirer parti de notre avantage en poursuivant l'ennemi sur un certain parcours, dans tous les cas jusqu'à la Mentue, puisqu'elle présenterait pour lui un obstacle difficile à franchir. Bref, il y a autant de chances pour que nous ne rentrions pas au bivouac que de chances contraires. Nous préférons donc nous faire suivre par les trains.

Toutefois, dans l'état d'incertitude où nous sommes de la possibilité d'atteindre notre objectif et de nous y maintenir, nous laisserons momentanément nos chars sur la rive gauche de la Thièle. Il ne nous faut pas risquer un encombrement dans les rues d'Yverdon, par exemple, au cas d'une retraite. Nous ne ferons même pas déboucher notre colonne de trains dans la plaine et l'arrêterons au pied des collines, à la jonction des deux routes de Montagny et de Valleyres, qui l'une et l'autre pourraient lui servir en cas de marche rétrograde. Si, au contraire, l'ordre lui vient de se porter en avant, les 1000 à 1500 m. qu'elle aura à parcourir de plus qu'avec

les ordres de nos camarades ne constitueront pas un retard appréciable sur une route aussi belle et aussi plate.

A quelle distance les voitures suivront-elles le gros? Les 500 m. indiqués par un de nos camarades nous paraissent bien courts. Si nous allions rencontrer l'ennemi avant notre débouché dans la plaine? Il est probable que dans ce cas-là, nous renverrions nos trains plus en arrière.

Il n'y a du reste aucune utilité à les avoir si près de nous. Il nous paraît dès lors préférable de les faire suivre à plus grande distance. En conséquence, nous leur donnerons l'ordre d'être à 8 $\frac{1}{4}$ h. à la jonction de routes indiquée. A ce moment, la queue de notre gros sera sortie d'Yverdon et notre pointe d'avant-garde aura atteint Pomy.

Pour être à 8 $\frac{1}{4}$ h. sur l'emplacement ordonné, la colonne devra quitter Vuittebœuf à 7 h. A cette heure-là, si nous devions rencontrer l'ennemi sur la rive gauche de la Thièle, le combat serait engagé et nous verrions à envoyer aux trains des ordres en conséquence.

6. Je marcherai à la tête du gros.

Ici encore, nous ne sommes pas d'accord avec un de nos correspondants. Il dit :

« Je me trouverai à l'avant-garde, où les rapports me parviendront. »

Premièrement, au point de vue de la rédaction, il y a quelque chose de trop dans cette formule. En indiquant notre place dans la colonne, nous disons par là même où les rapports nous parviendront.

Secondement, il ne nous paraît pas recommandable, pour le chef du détachement, de marcher avec l'avant-garde. Il risque de perdre de vue l'ensemble de son commandement en ayant son attention trop attirée par les menus incidents du service de sûreté. Il peut être aussi trop porté à faire intervenir son autorité à côté de celle du commandant de l'avant-garde, ce qui serait pécher contre les nécessités de l'initiative des chefs en sous-ordres. Enfin, il conservera mieux son calme s'il attend les premiers comptes-rendus près de la troupe sur laquelle il exerce son commandement immédiat. Nous resterons donc à la tête du gros.

Il va sans dire, du reste, que nous n'y resterons que jusqu'au moment où les rapports nous auront appris que le contact est

sérieusement pris. A ce moment-là, nous partirons en avant à grande allure pour pouvoir, en meilleure connaissance de cause, arrêter nos dispositions ultérieures.

Il nous reste à compléter la date de l'ordre et à indiquer son mode de communication. Nous disons compléter la date, parce que celle-ci s'inscrit en tête, mais que l'heure ne peut être indiquée qu'une fois l'ordre écrit et prêt à partir. C'est en effet l'heure du départ qui doit être notée.

Dans notre supposition, nous avons reçu le 20 mai, à 9 h. 30 du soir, communication de la mission dont nous étions chargés. Le temps de nous en pénétrer, de consulter notre carte, d'arrêter nos motifs et de dicter notre décision aux représentants des diverses unités appelés à l'ordre, comptons pour tout cela une demi-heure. Nous daterons par conséquent : « Bivouac de Vuittebœuf, 20, V, 1901, 10 h. s. »

Et nous ajouterons au bas, à gauche :

« Dicté aux gradés envoyés à l'ordre. »

Notre ordre est ainsi le suivant :

Bivouac de Vuittebœuf, 20 V 1901, 10 h. soir.

Ordre de mouvement.

- | | |
|---|--|
| <p>RÉPARTITION DES TROUPES</p> <p>1. <i>Avant-garde</i>, major X.
Bat. 25.
Escadron 7.
Cie de sapeurs 5.</p> <p>2. <i>Gros</i> (ordre de marche).
1 sous-officier et 4 cavaliers du 7^e escadron de dragons.
Bat. 26.
Batt. 51.
Bat. 27.
Ambulance.</p> | <p>1. De l'infanterie et de l'artillerie ennemies bivouaquent à Moudon. Des patrouilles de cavalerie sont signalées sur la Mentue.</p> <p>2. Le détachement se portera demain sur Pomy.</p> <p>3. L'avant-garde partira à 5 heures du matin, et suivra la grande route Essert-Yverdon-Pomy. La cavalerie la précédera en prenant le trot; elle éclairera vers Vuarens, Donneloye, La Manguettaz, et surveillera les bois à l'est d'Ursins.</p> <p>4. Le gros suivra l'avant-garde à 700 m. de distance.</p> <p>5. Les trains de vivres et bagages, sous les ordres du quartier-maître du régiment, seront, à 8¹/₄ h. du matin, à la jonction des routes Montagny-Yverdon et Valleyres-Yverdon, où ils attendront des ordres.</p> <p>6. Je marcherai à la tête du gros.</p> |
|---|--|

Dicté aux gradés envoyés
à l'ordre.

A., lieut.-colonel.

Encore un mot. Nous ne prétendons pas avoir fourni des solutions impeccables. En tactique, la prétention à l'infaillibilité est moins de mise encore que partout ailleurs. Nous ne considérons ce travail que comme une base de discussion, chaque officier devant, en étudiant la situation, le passer au crible de la critique. Si quelqu'un de nos lecteurs veut bien, dans notre livraison prochaine, présenter les objections que notre ordre et son exposé des motifs lui paraîtraient soulever, la *Revue* lui sera largement ouverte.

F. FEYLER, major.

CHRONIQUES ET NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Le commandant de la 1^{re} division. — Estimation des distances. — Encore la question des cantines. — Le dimanche militaire. — Un vœu. — L'Aéro-Club suisse. — Chants du soldat. — Les armes à feu dans le passé.

Le Conseil fédéral a donné un commandant à la 1^{re} division dans la personne du colonel P. Isler, instructeur en chef de l'infanterie ; bien que cela n'ait pas été dit expressément, il semble bien que cette nomination n'ait été faite que temporairement, ainsi que cela a été l'usage jusqu'ici pour les hauts commandements attribués à des fonctionnaires militaires supérieurs. L'éloge du colonel P. Isler, comme chef militaire, n'est plus à faire et il ne sera pas, dans son commandement, un novice, ayant déjà eu deux fois l'occasion de s'y exercer, en 1895 lorsqu'il commanda les troupes retranchées derrière le Talent et qui reçurent le choc du 1^{er} corps d'armée, et en 1899, à la tête de la division combinée qui opéra en rase campagne, durant deux jours, et dans un terrain certainement difficile, également contre le 1^{er} corps d'armée.

Le colonel P. Isler a pris possession de son commandement par un ordre du jour adressé à tous les commandants d'unités. Cet ordre est rédigé en termes courtois et, jusqu'à un certain point, flatteurs, pour les troupes de la 1^{re} division et le nouveau chef proclame très nettement la confiance qu'il met en elles ; elles sauront, il n'y a pas à en douter, confirmer cette appréciation¹. Voici cet ordre :

¹ On trouvera les autres nominations militaires importantes aux « Informations ».